



L'INTERSYNDICALE DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

Charleville-Mézières, le 14 octobre 2011

Monsieur le Président du Conseil Général,

Les syndicats CFDT, CGT, SDU et UNSA, réunis en intersyndicale, exigent, pour les raisons qui suivent, le recrutement, dans les plus brefs délais de Monsieur xxxxxxxx en tant qu'agent d'exploitation, dans un centre situé le plus près possible de son domicile.

Monsieur xxxxxxxx exerce en tant qu'agent d'exploitation pour le Conseil Général de la Marne, au centre de Dormans. Il possède un permis poids-lourd et toutes les autorisations requises pour remplir ses fonctions. Pour la 3^{ème} année consécutive, il a postulé sur un emploi d'agent d'exploitation auprès de notre collectivité afin de se rapprocher de sa conjointe et de son jeune enfant. Actuellement pour éviter des frais de logement ou de transport qu'il ne pourrait de toutes façons pas supporter, il dort la semaine dans le centre d'exploitation. Il avait vocation à espérer être recruté cette année et un agent de la DRH lui avait laissé entendre que ce serait enfin possible en 2011.

L'entretien de recrutement qui s'est déroulé cet été s'est très bien passé et il était retenu pour un poste au Territoire de Sedan. Il remplissait toutes les conditions figurant sur la fiche de poste et pouvait être, de par ses formations, opérationnel dès son intégration.

Contre toute logique il a été évincé au profit d'un ami du fils du Directeur Général des Services qui n'a comme seule compétence que le permis B et l'énorme avantage de jouer dans la même équipe de foot belge que le fils du Directeur Général. Les curriculum vitae sont probants. C'est bien évidemment le contribuable ardennais qui devra payer le permis C et toutes les formations pour lui permettre d'être en adéquation avec le poste qu'il occupe désormais.

Or, hélas, il y a quelques jours, un collègue d'un autre département, qui avait également antérieurement postulé en vain auprès du Conseil Général des Ardennes à plusieurs reprises avec pour but se rapprocher de ses enfants, s'est donné la mort.

Une question nous taraude : et si nous l'avions aidé à se rapprocher de sa famille en serait-il arrivé à cette extrémité ?

Nous ne voulons plus avoir à nous poser cette question et regrettons de n'avoir pas dénoncé ce que nous savions dès l'embauche du footballeur. Nous vous informons très officiellement que le moral de Monsieur xxxxxxx n'est pas bon. Nous refusons d'imaginer que le pire pourrait encore se produire. Par sa seule intervention le Directeur Général des Services, pour placer le copain de son fils sur le poste qu'attendait xxxxxxx, a balayé tous ses espoirs.

Nous ne pouvons croire que vous vous opposerez au recrutement de Monsieur xxxxxxx, rétablissant ainsi une certaine idée de cohérence et de justice. Nous ne voulons plus que de telles situations se reproduisent. La déontologie exigerait que le Directeur Général des Services n'use pas de sa position pour s'octroyer, à bien des égards, de telles prérogatives.

Ne vous méprenez pas sur notre démarche : nous ne sollicitons pas une faveur mais bien le rétablissement de Monsieur xxxxxxx dans ses droits.

Les secrétaires des syndicats :

CFDT

CGT

SDU

UNSA